

Journal officiel

de l'Union européenne

C 165 A

Édition
de langue française

Communications et informations

50^e année
19 juillet 2007

<u>Numéro d'information</u>	Sommaire	Page
	V Avis	
	PROCÉDURES ADMINISTRATIVES	
	Agence européenne des médicaments	
2007/C 165 A/01	Recrutement pour l'Agence européenne des médicaments (Londres)	1
	Rectificatifs	
2007/C 165 A/02	Rectificatif à l'avis de vacance EMEA/AD/241 — Administrateur (scientifique), Pharmacovigilance, Unité d'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (AD5) (JO C 254 A du 20.10.2006)	3

FR

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

RECRUTEMENT POUR L'AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS (LONDRES)

(2007/C 165 A/01)

L'Agence européenne des médicaments (EMA) est chargée de coordonner l'évaluation et la surveillance des médicaments à usage humain et vétérinaire dans l'Union européenne [voir le règlement (CE) n° 726/2004 du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾]. Créée en janvier 1995, l'EMA entretient des contacts intensifs avec la Commission européenne, les 27 États membres de l'UE, les pays de l'Espace économique européen (EEE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) ainsi que de nombreuses autres instances du secteur public et privé.

De plus amples informations sur l'EMA et ses activités sont facilement accessibles sur l'internet; notre adresse sur le web est la suivante: <http://www.ema.europa.eu/>

L'Agence européenne pour les médicaments organise des procédures de sélection en vue d'établir des listes de réserve pour les fonctions suivantes:

- EMEA/AD/246: Administrateur (scientifique), secteur information médicale (AD7)
- EMEA/AD/247: Chef de groupe spécialisé en administration de la base de données Oracle (AD8)
- EMEA/AD/248: Administrateur, secteur juridique (AD5)
- EMEA/AD/249: Administrateur (scientifique), Pharmacovigilance, unité d'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (AD8)
- EMEA/AST/250: Assistant, secteur pharmacovigilance, sécurité et efficacité des médicaments à usage humain après autorisation, unité d'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (AST3)
- EMEA/AD/251: Chef de groupe spécialisé en anti-infectieux, unité d'évaluation avant autorisation des médicaments à usage humain (AD8)
- EMEA/AD/252: Administrateur (scientifique), Sécurité et efficacité et avis scientifique et médicaments orphelins, unité d'évaluation avant autorisation des médicaments à usage humain (AD5)

⁽¹⁾ JO L 136 du 30.4.2004, p. 1. Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1901/2006 (JO L 378 du 27.12.2006, p. 1).

— **EMEA/AD/253: Administrateur (scientifique), Business Pipeline, sécurité et efficacité, unité d'évaluation avant autorisation des médicaments à usage humain (AD8)**

Les candidats retenus seront inclus sur une liste de réserve et, selon la situation budgétaire, un contrat de cinq ans renouvelable pourra leur être proposé conformément au régime applicable aux autres agents des Communautés européennes ⁽²⁾.

Le lieu de travail sera Londres.

Les candidats doivent être des ressortissants d'un État membre des Communautés européennes, de l'Islande, de la Norvège ou du Liechtenstein, et doivent jouir de leurs droits de citoyen.

Les conditions complètes et la description des tâches doivent être téléchargées à partir du site web de l'Agence:

<http://www.emea.europa.eu/htms/general/admin/recruit/recruitnew.htm>

Les candidatures doivent être déposées par voie électronique en utilisant le formulaire disponible sur le site web de l'EMEA. Elles doivent être envoyées au plus tard le **30 août 2007** à minuit.

Veillez noter qu'en raison du nombre élevé de candidatures que l'EMEA reçoit, lorsque la date limite de dépôt des candidatures est proche, le système peut se trouver temporairement engorgé. Il est, dès lors, conseillé aux candidats d'envoyer leur candidature dans un délai raisonnable avant la date limite.

Si vous souhaitez que les publications de postes vacants vous soient notifiées par voie électronique, veuillez vous inscrire en ligne à l'adresse suivante: <http://www.emea.europa.eu>, rubrique «Online Mailing Service».

⁽²⁾ Règlement (CEE, Euratom, CECA) n° 259/68 du Conseil du 29 février 1968 fixant le statut des fonctionnaires des Communautés européennes ainsi que le régime applicable aux autres agents de ces Communautés, et instituant des mesures particulières temporairement applicables aux fonctionnaires de la Commission (régime applicable aux autres agents) (JO L 56 du 4.3.1968, p. 1). Règlement modifié en dernier lieu par le règlement (CE, Euratom) n° 1895/2006 (JO L 397 du 30.12.2006, p. 6).

RECTIFICATIFS**Rectificatif à l'avis de vacance EMEA/AD/241 — Administrateur (scientifique), Pharmacovigilance, Unité d'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (AD5)**

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 254 A du 20 octobre 2006)

(2007/C 165 A/02)

Après la date de publication de l'avis de vacance susmentionné, l'EMA a décidé d'annuler la procédure de sélection EMEA/AD/241 — Administrateur (scientifique), Pharmacovigilance, Unité d'évaluation après autorisation des médicaments à usage humain (AD5), car les besoins de l'Agence ont changé.
